

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17  
Affichage le : 07/07/17  
Transmission préfecture le : 07/07/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170623-lmc198494-DE-1-1  
Du : 07/07/17  
Délibération exécutoire le : 07/07/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE  
APPROBATION DE CONVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2017  
AGENCE DÉPARTEMENTALE SUR LE LOGEMENT DES YVELINES - A.D.I.L 78  
SOLIHA YVELINES (EX PACT 78)**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME ALEXANDRA ROSETTI ,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 décembre 2006 relative à la mise en œuvre de l'ADIL des Yvelines,

Vu le budget prévisionnel 2017 approuvé par le Conseil d'administration de l'ADIL des Yvelines,

Vu le courrier de demande de subvention de l'ADIL des Yvelines en date du 24 mai 2017,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2013 relative au régime d'aides applicable aux propriétaires occupants,

Vu le décret du 29 décembre 2014 relatif à l'évolution du montant des primes Habiter Mieux du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) pour les demandes de subvention déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 donnant délégation à la Commission permanente pour adopter les conventions de partenariat, d'une part, avec l'ADIL 78, et d'autre part, avec SOLIHA,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant les missions d'intérêt général réalisées par SOLIHA Yvelines et l'ADIL 78, et l'accompagnement technique et personnalisé apporté par ces associations aux Yvelinois dans leurs projets de logement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention relative aux « Subventions d'investissement Yvelines Habitat », jointe en annexe 1, et la convention relative à la subvention de fonctionnement pour « l'activité en faveur de l'amélioration de l'habitat des particuliers », jointe en annexe 2 à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer ces conventions et leurs éventuels avenants.

Décide l'attribution à SOLIHA d'une subvention de 1 600 000 € au titre de l'année 2017 afin de pouvoir verser les « Subventions d'investissement Yvelines Habiter Mieux » aux propriétaires.

Dit que la subvention sera imputée au chapitre 204 article 20422 du budget départemental.

Précise qu'un premier versement de 800 000 € sera effectué à la signature de la convention. Les autres versements se réaliseront par acompte en fonction des besoins identifiés par SOLIHA.

Décide l'attribution à SOLIHA d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € au titre de l'année 2017 pour l'assistance gratuite apportée aux particuliers.

Dit que la subvention sera imputée au chapitre 65 article 6574 du budget départemental.

Approuve la convention annuelle de fonctionnement passée entre le Département des Yvelines et l'ADIL des Yvelines, jointe en annexe 3 à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer la convention et ses éventuels avenants.

Décide l'attribution à l'ADIL des Yvelines d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 d'un montant de 100 00 euros.

Dit que la subvention sera imputée au chapitre 65 articles 6574 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

### APPROBATION DE CONVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2017 AGENCE DÉPARTEMENTALE SUR LE LOGEMENT DES YVELINES - A.D.I.L 78 SOLIHA YVELINES (EX PACT 78)

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.